

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°098 : **RELATIF AU CONTENU LOCAL DANS LE
SECTEUR MINIER AU BURKINA FASO**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par le
député **Ly HAMA**, rapporteur.

Juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 15 juillet de 11 heures 25 minutes à 12 heures 15 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi relatif au contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso.

Auparavant, la COMFIB, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation dudit projet de loi, le lundi 29 juin 2024 de 09 heures 25 minutes à 12 heures 35 minutes. A cette occasion, la COMFIB a relevé ses préoccupations qui ont été portées à la Commission du développement durable (CDD), saisie au fond, par le député Ly HAMA, rapporteur. Celui-ci a pris part aux différentes séances de travail de la CDD.

Ces séances ont consisté en un atelier d'appropriation du projet de loi qui a eu lieu du 23 au 30 juin 2024 à Koudougou, l'audition des acteurs, celle du Gouvernement et en l'adoption du rapport, les mardi 02, mercredi 03, lundi 08 et samedi 13 juillet 2024. Les travaux se sont déroulés sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CDD ;
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CDD

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Yacouba Zabré GOUBA, Ministre de l'Energie, des mines et des carrières. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Monsieur le Ministre a exposé autour des points suivants :

- contexte et justification du projet de loi,
- présentation du projet de loi,
- processus d'élaboration du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points sont consignés dans le rapport de la CDD.

I.2. Débat général

A l'issue de l'exposé de Monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- le bilan du décret qui régissait le contenu local, avant l'introduction du présent projet de loi ;
- l'intérêt pour le Gouvernement d'encadrer le contenu local par une loi dans un domaine aussi dynamique que le secteur minier ;
- les modalités de mise en œuvre des dispositions des articles 11 et 14 du présent projet de loi ;
- les spécificités de l'organisme public d'achat mentionné à l'article 21 du présent projet de loi ;
- la capacité des sociétés burkinabè à assurer la fourniture de biens et services du secteur minier par les sociétés burkinabè ;
- l'absence d'outils de financement au profit des fournisseurs locaux dans le présent projet de loi ;
- les raisons de l'absence de dispositions relatives aux autres secteurs, autres que ceux des mines, dans le présent projet de loi ;
- les raisons de la non intégration du contenu local dans le Code minier pour en faire une loi unique ;
- la plus-value résultant de la cotraitance dans le secteur minier et le mécanisme prévu pour son contrôle ;
- la contribution des acteurs du contenu local dans le budget de l'Etat ;
- la stratégie envisagée par le Gouvernement pour promouvoir les champions locaux ;

- les faiblesses et mauvaises pratiques constatées dans la mise en œuvre du contenu local par décret ayant prévalu à l'initiation de la présente loi ;
- la vision globale et systémique du Gouvernement sur le contenu local au Burkina Faso ;
- la notion de « local » et la nécessité de la définir dans le présent projet de loi afin d'éviter les confusions.

II. APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission du développement durable fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, il ressort que le présent projet de loi permettra de :

- de prendre en charge les problématiques liées au contenu local non traitées par le code minier et ;
- mettre en œuvre la Stratégie nationale 2021-2025 du contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso.

Au regard de ce qui précède, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 15 juillet 2024

Le Président

A blue ink signature consisting of several horizontal strokes and a central vertical stroke.

Moussa NOMBO

Le rapporteur

A blue ink signature consisting of several horizontal strokes and a central vertical stroke.

Ly HAMA

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER LE LUNDI 29 JUIN 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
01	NOMBO Moussa	Président
02	SANOGO Drissa	Vice-président
03	YARO Mamadou	Rapporteur général
04	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
05	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
06	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
07	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
08	DIALLO Daouda	Membre
09	TAPSOBA Issaka	Membre
10	OUEDRAOGO Mahamady	Membre

Députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
01	KONE Diakalia	Membre
02	NASSOURI Daaga	Membre
03	SAVADOGO Yacouba	Membre
04	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
05	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
06	FOFANA Haoua	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
01	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
02	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
03	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
04	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
05	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT

SEANCE D'ADOPTION DU DOSSIER LE LUNDI 15 JUILLET 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
01	NOMBO Moussa	Président
02	SANOGO Drissa	Vice-président
03	YARO Mamadou	Rapporteur général
04	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
05	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
06	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
07	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
08	FOFANA Haoua	Membre
09	TAPSOBA Issaka	Membre
10	DIALLO Daouda	Membre
11	SAVADOGO Yacouba	Membre

Députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
01	KONE Diakalia	Membre
02	NASSOURI Daaga	Membre
03	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
04	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
05	OUEDRAOGO Mahamady	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
01	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
02	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
03	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/ COMFIB
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
04	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT